

Projets sociaux du SCAS : Élargissement des prestations sociales et Homogénéisation des subventions de restauration.

Conseil d'administration du 12 avril 2021

Délibération 2021/04/CA-029

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les projets sociaux du SCAS selon les modalités suivantes :

Article 1 : Élargissement des prestations sociales

Phase 1:

- Modification des prestations sociales aux personnels : subvention en palier selon des tranches de quotient familial pour une meilleure lisibilité.
- Mise en place de règles pour éviter un débordement budgétaire.
- > Une limite des subventions de 70% à 50 % du total de la facture.
- > Une limite de la somme allouée par an et par personnel.

Phase 2 : campagne d'information et montée progressive sur 4 ans

Enveloppe globale nécessaire (2021-2024) : 120 K€

Article 2 : Homogénéisation des subventions au repas des personnels

<u>Phase 1 (2021-2022)</u>: Alignement des subventions au repas dans tous les restaurants sauf IUCT sur celle de l'UPSIDUM.

Phase 2 (2023): Alignement sur les subventions au repas à l'IUCT.

Enveloppe globale nécessaire (2021-2023) : 112 K€

Toulouse, le 12 avril 2021 Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 30

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0